



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME



À LA UNE

SEMAINE QUÉBÉCOISE
DE RÉDUCTION
DES DÉCHETS
P. 3

Vol. 9 - N°5
11 OCTOBRE 2019



Automne / Hiver 2019



RETROUVEZ TOUTES
LES ACTIVITÉS
À LA P. 10



MOT DU MAIRE

RÉDUIRE SON COMPTE DE TAXES ET SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Du 19 au 27 octobre prochain se déroulera la 19^e Semaine québécoise de réduction des déchets. Pour les Beauharlois, elle prendra un sens tout à fait particulier avec la venue de la collecte des matières organiques.

En 2015, la Ville a adopté une nouvelle réglementation visant à réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Parmi les mesures mises en place, la Ville a choisi d'uniformiser les bacs en limitant leur volume à 240 litres, de devenir le fournisseur exclusif auprès des propriétaires d'immeubles et de diminuer la fréquence des collectes aux deux semaines pour la période du 1^{er} octobre au 1^{er} mai.

La collecte du bac brun sera une des actions les plus importantes dans la poursuite de nos efforts collectifs nous permettant de diminuer considérablement notre empreinte écologique, en détournant les matières compostables des sites d'enfouissement. De ce fait, il est important de mentionner que composter coûte beaucoup moins cher qu'enfouir ! Pour chaque tonne de matière déposée dans le bac brun plutôt que dans le bac noir, **nous économisons 22 \$**. Donc réduire notre empreinte écologique nous permet de réduire nos frais de collectes.

Dorénavant, seules les matières qui ne sont ni recyclables ni organiques seront considérées comme des déchets domestiques et acceptées dans le bac noir. À nous de conjuguer nos efforts pour arriver à l'objectif ultime du ZÉRO DÉCHET !

Bon automne !

Bruno Tremblay - Maire



Recycler
1 tonne
coûte 40 \$



Composter
1 tonne
coûte 58 \$



Enfouir
1 tonne
coûte 80 \$

RAPPEL

Versement des taxes le 1^{er} novembre

Il s'agit du dernier versement du compte de taxes de 2019. Assurez-vous d'acquitter la totalité des sommes dues pour éviter les pénalités.



GRAND DOSSIER

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La 19^e Semaine québécoise de réduction des déchets se déroulera du 19 au 27 octobre 2019. Il est de la responsabilité de tous de redoubler d'efforts et d'efficacité pour réduire notre empreinte écologique et adopter de nouvelles habitudes.

Saviez-vous que les Canadiens sont de grands producteurs de déchets et que notre province produit environ 1000 tonnes de déchets chaque heure ? Ces quantités sont si énormes qu'il est très difficile de se les figurer. Pourtant, des spécialistes évaluent que plus des deux tiers de ce qui est envoyé à l'enfouissement est récupérable, que ce soit par compostage, par recyclage ou par revalorisation. C'est aux citoyens d'agir !

Dans la vie quotidienne, il est souvent difficile de connaître l'impact environnemental de notre consommation. Mais pour arriver à réduire notre production de déchets, il est essentiel de comprendre notre consommation afin d'éviter la surconsommation. Demandons-nous quels matériaux servent à la production, quel processus est utilisé, quelles sont les répercussions environnementales.



SAVIEZ-VOUS ?

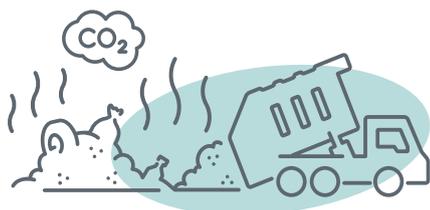
800 KG de déchets sont jetés à la poubelle chaque année par un ménage de la MRC de Beauharnois-Salaberry, soit l'équivalent d'une voiture.



Près de **50%** du poids des déchets mis à la poubelle sont des résidus alimentaires et des résidus verts.



400 KG de résidus alimentaires et de résidus verts qui se décomposent dans un site d'enfouissement créent autant de gaz à effet de serre que de parcourir en voiture la distance entre Montréal et Calgary.



TRUCS ET ASTUCES POUR RÉDUIRE VOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET VOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS

Dans vos achats :

- Achetez des produits de seconde main plutôt que neufs ;
- Donnez les articles que vous n'utilisez plus ;
- Organisez une activité d'échange de vêtements ;
- Partagez vos outils ;
- Achetez des appareils en groupe pour favoriser le partage.

Dans la boîte à lunch des petits :

- Utilisez des contenants et des ustensiles réutilisables ;
- Évitez les produits emballés individuellement ;
- Utilisez des articles durables (vaisselle, boîte à lunch) et choisissez-les de couleur neutre pour éviter que les enfants s'en lassent en vieillissant ;
- Adoptez les pochettes à purée réutilisables pour les collations.

Dans le frigo :

- Achetez des fruits et des légumes sans emballage ;
- Préconisez les aliments en vrac et évitez les formats individuels ;
- Utilisez des sacs de courses réutilisables.

Dans votre assiette :

- Cuisinez les restes ;
- Prévoyez vos achats en fonction de vos recettes ;
- Pensez à congeler ce que vous n'utiliserez pas ;
- Compostez les résidus alimentaires.



*Enfin, n'oubliez pas de bien trier vos déchets ! Un tri efficace et une bonne utilisation du bac brun diminuera le poids des déchets ménagers jusqu'à **50%**.*

La collecte des matières organiques est lancée. En collaboration avec la MRC Beauharnois-Salaberry, la Ville de Beauharnois souhaite répondre aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec. Pour atteindre ces objectifs, la participation de tous est nécessaire.

QUOI METTRE DANS QUEL BAC ?



BAC DE RECYCLAGE

- Bouteilles de verre
- Canettes
- Bouteilles de plastique
- Boîtes de conserve



BAC DE MATIÈRES ORGANIQUES

- Feuilles, fleurs
- Papiers journaux
- Boîtes de pizza
- Nourriture
- Os
- Excréments d'animaux
- Mouchoirs
- Viandes cuites

Écocentre Beauharnois

- Résidus de construction / de rénovation
- Résidus domestiques dangereux
- Articles électroniques
- Certains articles encombrants



BAC DE POUBELLE

- Ce qui reste après avoir fait le tri

Pour connaître tous les articles admis dans les bacs et à l'écocentre, consultez le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca.

Sources : sqrd.org | Recyc-Québec | MRC Beauharnois-Salaberry | Ville de Beauharnois

CHAQUE JOUR *J'le fais*

JLEFAIS.COM



MRC
BEAUHARNOIS-SALABERRY
Municipalité Régionale de Comté

SÉANCES D'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES SUR L'IMPLANTATION DU BAC BRUN

📍 **Jeu**di 10 octobre 2019
Première séance à 14 h
Deuxième séance à 19 h
Salle Marie-Rose du centre communautaire
600, rue Ellice (local 115), Beauharnois

INFORMATION :

- 450 225-5055
- environnement@mrc-beauharnois-salaberry.com

ACTUALITÉS

COLLECTES DE FEUILLES

Notez qu'il n'y aura plus de collecte de feuilles sur le territoire de la Ville de Beauharnois. Désormais, les citoyens peuvent se départir des feuilles et des résidus verts lors de la collecte du bac brun. Les petites quantités peuvent être déposées directement dans le bac et pour les grandes quantités, 2 options s'offrent à vous :



1. Déposez vos feuilles dans des sacs en papier brun et déposez-les à côté de votre bac brun lors de la collecte.



2. Utilisez une vieille poubelle et inscrivez un grand V à l'avant.



LA GRIPPE POURRAIT VOUS FRAGILISER.



FAITES-VOUS VACCINER.

Quebec.ca/vaccingrippe

PRÉVENTION DE LA GRIPPE

Le CISSS de la Montérégie-Ouest tiendra des cliniques de vaccination à la salle Marie-Rose du centre communautaire les 20 et 25 novembre. Les citoyens doivent prendre rendez-vous au www.clicsante.ca ou téléphoner au 1 888 593-5116.

Le vaccin est offert gratuitement aux clientèles vulnérables.

RAPPEL

LA RÉGLEMENTATION SUR LE DÉNEIGEMENT

Il est interdit de déposer de la neige ou de la glace dans les rues déneigées par la Ville ou de déplacer de la neige de façon à ce qu'elle occasionne une surcharge pour les propriétaires avoisinants. De plus, tout déversement de neige dans les cours d'eau ainsi que tout entreposage de neige sur les rives sont prohibés.



RÉGLEMENTATION À L'APPROCHE DE L'HIVER



ABRI TEMPORAIRE

Les abris temporaires pour voiture sont autorisés du 15 octobre au 1^{er} avril de l'année suivante, si les conditions ci-bas sont respectées :

- L'abri devra être entièrement démantelé (charpente et toile) dès que la période d'autorisation est terminée ;
- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot ;
- La superficie de l'abri ne doit pas excéder 38 mètres carrés par unité de logement dans le bâtiment principal ;
- La charpente doit être fabriquée en métal démontable ou en bois et doit avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries ;
- Le revêtement extérieur des murs et du toit doit avoir une résistance reconnue ou être en toile ;
- La hauteur maximale de l'abri est de 4 mètres ;
- L'implantation doit respecter le triangle de visibilité ;
- L'abri doit être situé à au moins 2 mètres du trottoir ou de la bordure de la rue et à au moins 1,5 mètre d'une piste cyclable ;
- L'abri doit être situé à au moins 30 centimètres de toute ligne de lot.

PROGRAMME RÉNORÉGION

Gestionnaire pour son territoire des programmes de rénovation de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Beauharnois-Salaberry informe et rappelle aux citoyens qu'une nouvelle somme de 24 000 \$ est disponible pour l'année 2019-2020 dans le cadre du programme RénoRégion.

Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenus faibles ou modestes à exécuter des travaux de rénovation. Il n'est applicable que pour des travaux d'urgence réparant des déficiences majeures à un ou plusieurs des systèmes de base du bâtiment.

Notez que ce programme ne s'applique qu'aux municipalités de 15 000 habitants et moins. Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la Société d'habitation du Québec à www.habitation.gouv.qc.ca ou contactez l'inspecteur accrédité et mandaté par la MRC, M. Giovanni Francese, au 450 718-3256 ou à la ligne sans frais au 1 877 718-3437.



PRÉVENTION

HALLOWEEN

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Encouragez vos enfants à sonner aux portes en groupe et à attendre à l'extérieur des maisons ;
- Rappelez-leur d'éviter d'approcher les véhicules inconnus et qu'ils ne doivent jamais y monter sans votre permission ;
- Utilisez une lampe de poche pour mieux voir et être visible ;
- Évitez de porter un masque. Optez plutôt pour un joli maquillage afin de bien voir ;
- Parcourez un seul côté de rue à la fois et traversez aux intersections ;
- Privilégiez des vêtements courts pour éviter de trébucher ;
- Portez des vêtements aux couleurs claires ou ajoutez des bandes réfléchissantes à votre costume ;
- Vérifiez les friandises pour vous assurer qu'elles peuvent être mangées sans danger ;
- **Soyez visibles en tout temps !**

CHANGEMENT D'HEURE, CHANGEMENT DE PILES !

C'est dans la nuit du 2 au 3 novembre que nous reculerons nos cadrans d'une heure. Profitez-en pour changer les piles de vos avertisseurs de fumée.





LOISIRS

Halloween

 LE SAMEDI 26 OCTOBRE

Pour les tout-petits

 10h à 12h | Place du marché
Service des loisirs: 450 429-3546 poste 242

La Ville de Beauharnois, en collaboration avec la Halte Familiale, organise sa traditionnelle fête d'Halloween sur la Place du marché.

Il y aura plusieurs activités thématiques pour les enfants, une distribution de bonbons et un concours de costumes !



Noël

 [ville.beauharnois.qc.ca/
evenements-a-venir](http://ville.beauharnois.qc.ca/evenements-a-venir)

Venez rencontrer le père Noël sur la Place du marché de 10 h à midi, le 30 novembre.

Plusieurs activités gratuites sont prévues : animation, cadeaux, etc.



12 ans et +

 13 h à 17 h | Parc Sauvé | triktruk.ca

Deux concepts disponibles sur place :

Défi Infiltration

 [triktruk.ca/concepts/
jeu-evasion-infiltration](http://triktruk.ca/concepts/jeu-evasion-infiltration)

Relevez des missions en duo, alors que le premier participant prend place devant les écrans de la salle de contrôle et que son coéquipier pénètre dans la salle de crise. À deux, vous aurez 20 minutes pour résoudre l'énigme.

Expérience Sherlock Holmes

 [triktruk.ca/concepts/
jeu-evasion-infiltration](http://triktruk.ca/concepts/jeu-evasion-infiltration)

Les amateurs de jeu d'évasion devront, en équipe de deux ou trois, atteindre les deux objectifs du scénario choisi. Pour un plaisir renouvelé, quatre scénarios distincts et indépendants sont offerts.

GRATUIT !

Pétanque intérieur

 450 225-4353

Le Centre de pétanque du Bel Âge vous invite à faire partie du groupe !

Venez nous rencontrer au 183, chemin de la Beauce pour obtenir votre carte de membre et connaître notre horaire.



Ouvert les lundis, mardis, mercredis, vendredis et dimanches, fermé les jeudis et samedis.

CULTURE

MUSÉE QUÉBÉCOIS D'ARCHÉOLOGIE



Activités à Pointe-du-Buisson

Les fouilles publiques
au musée cet été : un succès !

Pendant le mois d'août, les archéologues en résidence au musée, Patrick Eid et Yoann Pépin, de la coopérative Artefactuel, ainsi que Charles-Olivier Dumont ont pu compter sur la disponibilité et la curiosité de 84 apprentis-archéologues pour faire avancer la connaissance du site !

L'univers des archéologues
sur Historia

Vous pourriez peut-être reconnaître votre musée cet automne dans la toute nouvelle production *Au pic et à la pelle* qui sera présentée sur la chaîne Historia !

De la grande visite !

L'équipe du musée a reçu la visite de M. Laurent Girouard, l'un des pères fondateurs de la Société d'archéologie préhistorique du Québec et l'instigateur de la recherche archéologique à Pointe-du-Buisson.


 Horaire du musée

Le musée fait relâche pour l'hiver et rouvrira ses portes au public le 16 mai 2020 avec une toute nouvelle exposition. Les groupes scolaires pourront en profiter dès le 1^{er} mai, sur réservation.

Les services administratifs demeureront accessibles pendant la saison hivernale.

NOVEMBRE

16 HEURE DU CONTE
Bibliothèque de Beauharnois
10 h
📍 450 429-3546, poste 260

CONFÉRENCE
*LES HUILES ESSENTIELLES,
LE TOP 10 DE VOTRE HERBORISTE*
MAUDE MARCAURELLE

Bibliothèque de Beauharnois
10 h
📍 Inscription : 450 429-3546, poste 260

22 PÉDAGO-LÉGO
Bibliothèque de Beauharnois
13 h
📍 450 429-3546, poste 260

30 FÊTE DE NOËL
EN COLLABORATION AVEC LE GROUPE DÉFI
SECONDAIRE 1 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE
DES PATRIOTES-DE-BEAUHARNOIS
Place du marché
Présence du père Noël qui remettra un
cadeau à tous les enfants.
10 h à 12 h
📍 450 429-3546, poste 242

FOIRE AUX CADEAUX
Centre de pétanque du Bel-Âge
9 h à 16 h 30

DÉCEMBRE

1^{er} GUIGNOLÉE DU COIN DU PARTAGE
DE BEAUHARNOIS
Centre communautaire
Apportez vos denrées pendant tout
le mois de décembre. Bienvenue
aux bénévoles ! Joignez l'équipe pour
le mois de décembre.
📍 450 225-1818

4 CONFÉRENCE
*L'AUTRICHE DE SISSI ET
DE LA MÉLODIE DU BONHEUR*
PAR ANNE BOUTHILLIER
Bibliothèque de Beauharnois
19 h
📍 Inscription obligatoire :
450 429-3546, poste 260

Information :
450 429-3546 / ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur : [f](#) [in](#) [t](#) [g](#)

VILLE DE
Beauharnois



7 OCTOBRE AU 2 DÉCEMBRE

Tout le mois d'octobre

VENTE DE COSTUMES DE L'ÉCOLE
BEAU'ART DANSE PARFAITS POUR
L'HALLOWEEN !

📍 Myriam Ducas : mymy_ducas@live.fr

OCTOBRE

12 BIBLIO-TRICOT
EN COLLABORATION AVEC LE CERCLE
DE FERMIERES ST-CLÉMENT
Bibliothèque de Beauharnois
10 h à 12 h

19 HEURE DU CONTE
Bibliothèque de Beauharnois
10 h
📍 450 429-3546, poste 260

25 PÉDAGO-LÉGO
Bibliothèque de Beauharnois
13 h
📍 450 429-3546, poste 260

26 GRANDE FÊTE DE L'HALLOWEEN
10 h à 12 h :
ACTIVITÉS POUR LES TOUT-PETITS EN
COLLABORATION AVEC LA HALTE FAMILIALE
13 h à 17 h :
DÉFI ÉVASION AVEC TRIKTRUK,
EXPÉRIENCE IMMERSIVE
Place du marché et parc Sauvé

NOVEMBRE

2 CONFÉRENCE
LA FILLE ET SON ANXIÉTÉ
PAR ALEXANDRA LOISELLE
Bibliothèque de Beauharnois
10 h
📍 Inscription obligatoire :
450 429-3546, poste 260

3 EXPO-VENTE DES FERMIERES
DE MAPLE GROVE
Édifice Auguste Hébert
149, François-Branchaud
9 h à 17 h

9 MON SAMEDI AVEC PAPA
Bibliothèque de Beauharnois
9 h à 11 h
📍 Inscription obligatoire :
450 429-3546, poste 260



BIBLIOTHÈQUE
DE BEAUHARNOIS

PROGRAMMATION DE L'AUTOMNE 2019

Heure du conte

📍 450 429-3546, poste 260

En collaboration avec la Halte Familiale
Tous les enfants aiment les histoires. C'est une excellente façon
de développer leur désir de lire et d'écrire, et de contribuer
à leur réussite scolaire.

Les samedis à 10 h

- 19 octobre
- 16 novembre
- 7 décembre

Pédago-Légo

📍 450 429-3546, poste 260

Occupez les prochaines journées pédagogiques avec votre
enfant en participant à l'activité Pédago-Légo.

Les vendredis dès 13 h

- 25 octobre
- 22 novembre

* L'enfant doit absolument être accompagné d'un parent.

Biblio-tricot

📍 450 429-3546, poste 260

Vous avez des questions à propos d'un patron, d'un point
de maille difficile ou vous avez tout simplement envie de tricoter
entre amies ? Venez rencontrer les Fermières St-Clément.

Les samedis de 10 h à 12 h

- 12 octobre
- 26 octobre
- 9 novembre
- 14 décembre

Club de lectures thématiques pour les adultes

📍 450 429-3546, poste 260

Les mardis à 18 h 30

- 12 novembre – Biographies
- 10 décembre – Romans italiens





Mon samedi avec papa

i Inscription obligatoire :
450 429-3546 poste 260

La complicité père-enfant n'arrive pas du jour au lendemain ! Le secret est assurément de passer du temps de qualité ensemble. En collaboration avec la Halte Familiale, les pères sont invités à venir s'amuser avec leurs enfants pour tisser ces liens importants.

9 novembre de 9 h à 11 h

NOUVEAUTÉ

L'arbre de Noël de la bibliothèque

i 450 429-3546 poste 260
Inscription obligatoire, places limitées
Pour les enfants de 7 à 14 ans

Atelier pour la décoration de l'arbre de Noël de la bibliothèque avec le Cercle des fermières.

23 novembre de 10 h à 12 h



CONFÉRENCES

La fille et son anxiété avec table ronde

i Inscription obligatoire : 450 429-3546, poste 260

Instigatrice des deux événements de sensibilisation contre le suicide « Point-virgule » Alexandra Loisel, qui est connue pour sa page Facebook *La fille et son anxiété*, vous propose de discuter de la maladie mentale sous l'angle de la résilience.

Le samedi 2 novembre à 10 h

Les huiles essentielles, le top 10 de votre herboriste Maude Marcaulle

i Inscription obligatoire : 450 429-3546, poste 260

Atelier d'introduction à une dizaine d'huiles essentielles que vous pourrez inclure dans votre « pharmacie verte » pour leurs actions thérapeutiques. Apprenez comment les huiles agissent sur les différents systèmes du corps en toute sécurité.

Le samedi 16 novembre à 10 h

L'Autriche de Sissi et de La mélodie du bonheur avec Anne Bouthillier

i Inscription obligatoire : 450 429-3546, poste 260

Découvrez les incontournables de Vienne et Salzbourg, les lieux où Sissi a vécu et où les ritournelles de *La mélodie du bonheur* ont été tournées.

Le mercredi 4 décembre à 19 h



RÉSUMÉ DES AVIS PUBLICS

ANNULATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2019-10

Lors de la séance ordinaire du 20 août 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2019-10 décrétant une dépense de 523 944 \$ et un emprunt de 523 944 \$ sur une période de 20 ans afin d'effectuer des travaux de drainage pluvial dans le domaine de la Seigneurie du Marquis (rues Claire-Pilon, Cardinal, des Éclusiers, Hector-Trudel et Lucienne-Charette).

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pouvaient demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin le lundi 9 septembre 2019. Le nombre de demandes requis pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de 27. Le 9 septembre 2019, 80 personnes habiles à voter sur un total de 162, représentant 50 résidences sur 94, ont signé le registre. Le règlement numéro 2019-10 n'est donc pas réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019, le conseil municipal a annulé le Règlement numéro 2019-10.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-11

Lors de la séance ordinaire du 20 août 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2019-11 décrétant une dépense de 105 270 \$ et un emprunt de 105 270 \$ sur une période de 10 ans afin d'effectuer des travaux de reconfiguration de la courbe nord-est de la rue Urgel-Charette dans le parc industriel.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité pouvaient demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin les 27 et 28 août 2019.

Le nombre de demandes requis pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de 1 077. Ce nombre n'ayant pas été atteint, le règlement numéro 2019-11 a donc été réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Le 23 septembre 2019, il a été approuvé par le MAMH et est entré en vigueur le 24 septembre 2019.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-12

Lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement 2019-12 sur le stationnement dans la Ville de Beauharnois. Ce nouveau règlement sur le stationnement abroge les dispositions relatives au stationnement prévues par le Règlement 94-02 sur la circulation et le stationnement, notamment les chapitres 5 et 10 ainsi que ses amendements, abroge et remplace le Règlement 2005-009 sur le stationnement dans la Ville de Beauharnois et ses amendements et enfin intègre les nouvelles modifications apportées au Règlement 2005-09.

Il est entré en vigueur le 11 septembre 2019.

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2019-13

Lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement 2019-13 décrétant une dépense additionnelle de 4 495 000 \$ et un emprunt additionnel de 4 495 000 \$ au règlement d'emprunt 2014-04 afin d'effectuer des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Le Règlement 2019-13 n'a pas été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter parce qu'il a pour objet d'une part, la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux et des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement et d'autre part, le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois.

La demande d'approbation du Règlement 2019-13 a été transmise au MAMH.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 10 SEPTEMBRE 2019 SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 701-37 ET 701-38

Le 10 septembre 2019, à partir de 18 h, une assemblée publique de consultation a été tenue sur les deux projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement numéro 701-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-26.** Le premier projet, adopté le 9 juillet 2019, a pour objet d'augmenter le nombre d'étage maximal à 3 pour les habitations trifamiliales, de diminuer les dimensions minimales des lots afin de respecter le nombre de logements à l'hectare et de diminuer les marges latérales à 1,15 mètres afin de respecter la dimension des lots.
- **Projet de règlement numéro 701-38 amendant le Règlement de zonage 701 afin de modifier les limites des zones HC-138 et H-141.** Le premier projet, adopté le 20 août 2019, a pour objet d'agrandir la zone H-141 à même la zone HC-138 afin d'intégrer la rue Brébeuf.

Lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019, le deuxième projet de règlement numéro 701-37 a été adopté.

Lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019, le deuxième projet de règlement numéro 701-38 a été adopté.



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE : 80, BOULEVARD DE MAPLE GROVE

Lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2019, le conseil municipal a statué sur les 3 demandes de dérogation mineure relatives aux bâtiments de gauche, du centre et de droite de l'immeuble situé au 80, boulevard de Maple Grove, telles que détaillées dans le tableau suivant :

	BÂTIMENT DE GAUCHE DM-2019-0015		BÂTIMENT DU CENTRE DM 2019-0019		BÂTIMENT DE DROITE DM 2019-0020	
	MINIMALE	DEMANDÉE	MINIMALE	DEMANDÉE	MINIMALE	DEMANDÉE
MARGE ARRIÈRE	9,0 m	7,6 m	9,0 m	7,6 m	9,0 m	7,6 m
MARGE LATÉRALE GAUCHE	2,0 m	1,86 m	-	-	-	-
MARGE LATÉRALE DROITE	-	-	-	-	2,0 m	1,87 m
SUPERFICIE DE STATIONNEMENT EN COUR AVANT	50 %	59 %	50 %	55 %	50 %	52 %

Approuvées par le conseil.

M^e Karen Loko, greffière

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans ce mensuel peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Design graphique, rédaction et révision de textes : duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois



MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Linda Toulouse – Secteur de Pointe-du-Buisson

Jocelyne Rajotte – Secteur des Îles-de-la-Paix

Roxanne Poissant – Secteur de la Beauce

Guillaume Lévesque-Sauvé – Secteur des Moissons

Richard Dubuc – Secteur Saint-Louis

Alain Savard – Secteur du parc industriel

Bruno Tremblay – Maire

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 novembre 2019 à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546

ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :    